

ARRÊTÉ MODIFICATIF DE NOMINATION D'UN JURY

N°2019-262

La Présidente de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Vu la délibération n°2019-40 portant délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université prise en séance du Conseil d'administration en date du 24 Mai 2019 ;

Vu la délibération n°2019-58 du Conseil d'Administration portant approbation de conventions et de règlements de jeux-concours et notamment l'approbation du règlement de la loterie organisée dans le cadre de l'enquête « collections » réalisée par les bibliothèques de l'Université Lumière Lyon 2 ;

Vu l'arrêté n°2019-211 portant nomination d'un jury.

Arrête :

Article 1 – Abrogation

L'arrêté n°2019-211 portant nomination d'un jury est abrogé à compter de ce jour.

Article 2 – Désignation d'un jury

Il est désigné trois personnes formant un jury pour effectuer le tirage au sort de la loterie organisée dans le cadre de l'enquête « collections » réalisée par les bibliothèques de l'Université Lumière Lyon 2.

Article 3 – Membres désignés

Sont désignés au sein du jury précité dans l'article 2 :

- Jeanne BÉLICHARD
- Florent GUEROULT
- Marie-Lise KRUNENACKER

Fait à Lyon, le 16/12/2019

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE
Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

